

AGPB contact

Le journal d'information de l'Association générale des producteurs de blé et autres céréales

N° 15 Août 2000

Rebond

Pour mémoire

Les conditions climatiques qui ont affecté la moisson devraient faire réfléchir ceux qui pensent que les céréaliers ne méritent que nouvelles ponctions sur leurs revenus et restrictions – forcément coûteuses – à l'exercice de leur métier. Faut-il expliquer que l'amputation d'une récolte – voire son quasi-anéantissement par la grêle ou la tempête – a toujours été une épreuve difficile? Faut-il rappeler que, survenant sur fond de marché morose et de baisse de prix de soutien mal compensée, pareille épreuve devient insupportable? Que la politique menée en France à l'égard des producteurs de grains est donc d'autant plus aberrante? Certainement, compte tenu des dispositions du ministre de l'Agriculture, des élus qui soutiennent son action et, souvent, de ceux qui la mettent en oeuvre.

■ LE COMITÉ DE RÉDACTION



Illustration Chaumu

TENDANCES

Une volonté de comprendre et d'agir

Lors du congrès de l'AGPB, les délégués ont voulu aller au fond des problèmes. Enseignements clés.

La presse agricole a largement rendu compte du dernier congrès de l'AGPB. AGPB Contact souhaite ajouter ici quelques éléments « maison ». Bien sûr, les délégués ont vivement condamné le comportement du gouvernement français à l'égard des producteurs de céréales

(modulation, TGAP, taxation des engrais, augmentation des redevances sur l'eau, etc.), mais sans pour autant céder à l'accablement, à la tentation du repli sur soi. En arrière-plan de leurs interventions se profilaient les questions suivantes : pourquoi en sommes-nous arrivés à cette situation? comment en sortir?

Certes, il y a les orientations politiques de la majorité plurielle,

Suite page 2



Une volonté de comprendre et d'agir

Suite de la page 1

mais pas que cela. Les aspirations exagérément consuméristes et environnementalistes de notre société favorisent la vision de politique agricole qu'exprime le gouvernement. Et, soyons lucides, celle-ci a pu se nourrir également de certaines ambiguïtés de notre propre famille syndicale (modulation...).

Dans ce contexte, il est nécessaire, bien sûr, que nous fassions preuve d'une combativité sans faille envers les pouvoirs publics, mais nous avons à agir aussi sur d'autres plans. Ainsi faut-il «resolidariser» notre famille syndicale (unité et solidarité doivent valoir à l'égard de tous en son sein), tandis que le gouvernement ne cherche qu'à la diviser. Et, par

Resolidariser notre famille syndicale

ailleurs, nous devons nous organiser pour aller les plus nombreux possible vers nos concitoyens, très majoritairement citadins et qui travaillent de plus en plus dans les services, afin de leur faire découvrir

notre métier, nos motivations, notre éthique. Sinon, comment pourront-ils nous comprendre, comment pourront-ils interpréter positivement nos prises de position? Qui empêchera la société de nous imposer, quel que soit le gouvernement, des normes irréalistes?

Il est indispensable de mobiliser un maximum d'énergie pour toutes ces tâches si nous voulons que l'activité de production garde une place centrale dans la définition de la politique agricole. C'est pourquoi le congrès a appelé l'AGPB à œuvrer de concert avec l'AGPM, la FOP et la FFCAT.

Actions

Une antenne au Caire pour les céréaliers français

Organisme créé à l'initiative de Céréalières de France pour promouvoir nos céréales sur les marchés extra-européens, France Export Céréales va ouvrir une représentation en Égypte, l'un des trois pays au monde qui importent le plus de blé. À cet effet, un expert meunier est sur le point d'être recruté et les premières démarches sont entreprises pour son installation au Caire à la fin du mois d'août. Pour l'heure, l'Égypte est quasi totalement tournée pour ses importations de blé vers les États-Unis, le Canada et l'Australie. Une des priorités d'action de France Export Céréales sera d'assister les meuniers égyptiens dans leur utilisation de blé français, afin de leur en démontrer toutes les aptitudes et la facilité de travail. Si nécessaire, il leur sera fourni quelques tonnes d'échantillons.

ENQUÊTE

La baisse des charges, toujours ...

Outre les débats sur les questions politiques, la baisse des charges (charges dépendant de l'exploitant; charges fiscales et sociales) a été abordée au dernier congrès de l'AGPB dans le cadre d'un atelier. Le poste «charges de mécanisation et de main d'œuvre» a été traité avec le concours de M. Desdions, agriculteur dans le Cher, qui a présenté la façon dont il est organisé en ce domaine et les résultats qu'il obtient.

Avec des voisins, M. Desdions a formé il y a deux ans une CUMA pour les principaux outils de travail du sol, de pulvérisation et de récolte. Pour l'essentiel, il s'agit d'outils existant déjà avant la création de la CUMA.

Les résultats exposés par M. Desdions portent sur un ensemble de 750 hectares de céréales, d'oléoprotéagineux et de jachère constitué par plusieurs exploitations. La culture de ces 750 hectares occupe l'équivalent de quatre personnes à temps plein (UTH).

Malgré un rendement blé limité à 65-70 q/ha, la productivité du travail est de 12 900 q/UTH grâce à un nombre d'hectares par UTH élevé (188). Cette productivité du travail aboutit à des charges de mécanisation faibles : moins de 1 000 F/ha. Si l'on ajoute à ce résultat une bonne maîtrise des intrants - ils sont contenus à 20 F/q-,

la marge directe atteint 4 000 F/ha.

Pour le proche avenir, l'ambition est de diminuer le temps de travail sur parcelle de trois heures à deux heures et demie par hectare, en optimisant les outils de semis et de récolte. Réduire encore ce temps exigerait une simplification généralisée du travail du sol à laquelle se refusent les agriculteurs. Ce serait en effet encourir des risques agronomiques, compte tenu de l'hétérogénéité des sols.

Au-delà d'une économie de l'ordre de 160 F/ha, M. Desdions voit derrière ce gain de temps la possibilité de se consacrer davantage à la valorisation de ses récoltes, à l'entretien du patrimoine bâti, important dans cette région, et aussi à la recherche de nouvelles activités. ■

L'assolement sur les 750 hectares

- blé tendre : 52 % ■ orge d'hiver : 1 %
- colza (alimentaire et industriel) : 30 %
- tournesol : 8 % ■ jachère nue : 9 %

La marge directe/ha

- produit + compensations : + 6543 F
 - intrants : - 1262 F ■ mécanisation : - 946 F
 - main d'œuvre « traction » : - 231 F
- MARGE DIRECTE = 4 104 F

Coûts de production partiels en blé (F/quintal)

- intrants : 19,6 F ■ mécanisation : 14,6 F
- main d'œuvre « traction » : 3,3 F

Interview

Les céréaliculteurs révélés au grand public

Le 10 juin dernier, **nouricia**, groupe coopératif auboisi, faisait découvrir le métier de céréaliculteur au grand public. Christian Rousseau, son président, raconte.



Christian Rousseau, président de **nouricia**.

AGPB Contact : Pourquoi cette démarche vers le grand public ?

Christian Rousseau : Pour une entreprise comme **nouricia**, le regard que porte le grand public sur l'activité des céréaliculteurs n'est pas neutre. Non seulement parce que **nouricia** émane d'eux, mais aussi parce que le secteur tout entier peut souffrir de mesures restrictives et pénalisantes liées à la mauvaise perception de cette activité. Or, il ne suffit pas de vouloir réagir à cette situation par des déclarations à la presse. Avant tout, il faut que nous, les céréaliculteurs, nous allions au contact de nos concitoyens. C'est ainsi qu'ils réaliseront que notre métier n'a rien d'empirique ni d'approximatif, mais qu'il repose sur une approche scientifique et fait appel à des techniques raisonnées. En allant ainsi vers le public, nous lui ferons comprendre que nous ne cherchons pas seulement du résultat, mais que nous voulons tout autant transmettre un patrimoine préservé et même amélioré.

AGPB Contact : Concrètement, comment s'est déroulée l'opération que vous avez menée, combien de personnes a-t-elle touchées ?

C.R. : Elle a eu pour cadre une parcelle expérimentale de 15 hectares appartenant à l'un de nos adhérents. Une centaine d'agriculteurs y ont tour à tour accueilli le public par petits groupes autour des cultures de céréales et d'oléoprotéagineux.

Ils ont parlé de leur emploi du temps, de leurs différents types de tâches, de la raison d'être des traitements et des apports d'engrais. Ils ont également parlé d'enregistrement des travaux, de raisonnement des apports, de conseil technique, d'agriculture de précision. Ils ont parfois répondu à des questions plus pointues, sur les hybrides et les OGM, par exemple.

Un village, animé par des sociétés de semences, de phytosanitaires et d'engrais, était par ailleurs implanté sur la parcelle depuis le 5 juin pour des journées réservées aux adhérents et, le 10, avec un matériel pédagogique adapté, ces sociétés ont joué le jeu avec le public. Certaines comparaisons étonnantes entre la toxicité naturelle des betteraves rouges ou du sel de table et celle des produits phytosanitaires ont ainsi permis à de nombreux visiteurs de réviser leur opinion sur ces derniers.



Du haut de la grande roue

Enfin, pour inciter encore plus le public à venir, des attractions avaient été mises en place, pour tous les goûts : grande roue, expositions de peintures et de sculptures de plein air, exposition de photos champêtres, dégustation de pains faits sur place par les soins de notre filiale Intermeunerie, village de présentation des produits du terroir auboisi. Au total, nous avons accueilli environ 1 500 personnes.

AGPB Contact : Quel bilan dressez-vous de cette journée ?

C.R. : Il est très positif. Beaucoup de visiteurs sont venus parce que notre manifestation était gratuite et sont repartis satisfaits d'avoir énormément appris. Arrivés le plus souvent avec une vision superficielle de la céréaliculture, ils ont été étonnés par la modernité de ce métier, sa rationalité, la multiplicité des connaissances et des compétences qu'il requiert. Nous nous sommes aussi rendu compte qu'un sujet difficile comme les OGM pouvait être abordé très sereinement lorsque l'on peut exposer ce qu'est la sélection végétale et, par exemple, quels avantages seront susceptibles d'apporter les OGM sur le plan de l'hygiène alimentaire, du soin des maladies, de la protection de l'environnement, etc.

De ce fait, les agriculteurs présents ont eu l'impression de faire tomber des barrières et ont terminé la journée dans l'enthousiasme, convaincus de l'intérêt de communiquer directement avec les consommateurs. Tous ne demandent qu'à recommencer et **nouricia** en a aussi la volonté.

AGPB Contact : Coût de l'opération ?

C.R. : L'investissement principal a été le temps consacré à l'organisation de cette manifestation. Je remercie les agriculteurs et les salariés de **nouricia**, qui y ont mis tout leur cœur, et nos partenaires de l'agro-fourriture, qui ont été très présents à nos côtés. ■

Clés

Pour contester individuellement votre modulation

À partir de septembre, les agriculteurs pourront contester leur modulation jusque devant les tribunaux administratifs. Informations pratiques sur les délais et les modalités à respecter.

1 Contester personnellement votre modulation, une condition pour vous faire restituer les sommes injustement retenues.

Outre l'action AGPB-AGPM-FOP devant le Conseil d'État contre le décret sur la modulation, tout producteur a intérêt à contester l'application de cette mesure à son exploitation jusque devant le tribunal administratif de sa région.

Ainsi, si le Conseil d'État annule le décret, l'agriculteur obtiendra plus facilement les sommes que lui a retenues la DDAF. Sinon, il risquera de se voir signifier que, n'ayant pas contesté sa modulation, il l'a donc acceptée et n'a pas à percevoir quoi que ce soit.

2 Agir à partir de la notification du taux de modulation.

Dans le courant du mois de septembre, tout agriculteur touché par la modulation recevra de sa DDAF une notification du taux de réduction de ses compensations. Il disposera alors, pour agir, de deux mois à partir de la date de réception de la notification.

3 Contester d'abord auprès du ministre de l'Agriculture.

Dans ce délai de deux mois, l'agriculteur devra adresser un courrier recommandé avec accusé de réception au ministre de l'Agriculture. Par cette démarche, dite « recours hiérarchique », il demandera l'annulation de la décision de réduction de ses compensations. Il devra, bien sûr, fournir les références de son dossier, mais il n'aura pas véritablement à développer ses arguments.

Pour l'aider dans cette démarche, l'AGPB, l'AGPM et la FOP diffuseront dans quelques semaines une lettre-type via AGPB Contact, la presse agricole départementale et Internet.



4 Après réponse négative ou en l'absence de réponse du ministre, le tribunal administratif.

Le ministre de l'Agriculture disposera de quatre mois à dater de la réception de la demande de l'agriculteur pour se prononcer sur celle-ci. Toute absence de réponse au terme de ce délai vaudra réponse négative. C'est évident, plus nombreuses seront les contestations reçues par le ministre de l'Agriculture, plus il est probable qu'il laissera passer le délai de quatre mois sans répondre.

À réception d'une réponse négative formelle ou à l'échéance des quatre mois s'il n'a pas eu de réponse, l'agriculteur disposera d'un délai de deux mois pour déposer un recours devant le tribunal administratif. Ce recours lui coûtera un timbre fiscal de 100 F et n'exigera pas l'intervention d'un avocat.

Compte tenu de l'enchaînement des délais, les agriculteurs ne devraient donc pas être amenés à saisir les tribunaux administratifs avant le début de l'année 2001. Et même, si le Conseil d'État tranche sur le décret avant la fin de l'hiver, ils n'auront pas à le faire du tout. En tout état de cause, l'AGPB, l'AGPM et la FOP seront prêtes à leur fournir tous les modèles et les informations nécessaires. ■

De la notification du taux de modulation au recours devant le tribunal administratif. Exemple.

	Sept 14	Oct 14	Nov 15	Déc 14	Janv 15	Fév 14
			Hypothèse 1	Hypothèse 2	Hypothèse 1	Hypothèse 2
	Notification du taux de modulation à l'agriculteur	Lettre avec A/R de l'agriculteur au ministre	Réponse négative du ministre	Absence de réponse du ministre	Fin de délai de saisine du tribunal	Fin de délai de saisine du tribunal
	Ouverture d'un délai d'action de 2 mois	Ouverture d'un délai de réponse ministérielle de 4 mois	Ouverture d'un délai de saisine du tribunal de 2 mois	Ouverture d'un délai de saisine du tribunal de 2 mois		

AGPB CONTACT, le journal d'information de l'AGPB, 8, avenue du Président-Wilson, 75116 Paris. Tél. : 01.44.31.10.00. Fax : 01.47.20.44.03. Directeur de la Publication : Hervé Lestum. Comité de rédaction : Pascal Hurbault, Patrice Auguste, Frédéric Tocchet. Reproduction autorisée avec mention de la source AGPB CONTACT. Conception : *textuel*, 9 rue du Helder, 75431 Paris Cedex 09. Photogravure : Question d'Édition. Impression : Frazier. Rédaction achevée le 13/07/2000.